

LÉGATION

DE

France en Suisse.

Berne, le 20 Octobre, 1850

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'extrait d'une lettre, adressée à M^r le Ministre des Affaires Etrangères par M^r le Ministre de l'Intérieur, et signalant les nouvelles manœuvres, auxquelles se livrent, en ce moment, en Suisse les réfugiés politiques, notamment à Genève, où M^{rs}. Felix Pyat, Chancl, Jeannot, Perrin, Menant et Picciardi trouvent leur appui accoutumé auprès des autorités locales.

M^r le Ministre des Affaires Etrangères m'a chargé d'adresser au Conseil Fédéral de sérieuses représentations au sujet du contenu de cette lettre.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir combien est regrettable la conduite des autorités de Genève qui permettent à

A Son Excellence Monsieur Deucey,
Président de la Confédération



M. Félix Pyat de demeurer dans cette
 ville sous un faux nom. Le séjour
 de M^{rs}. Félix Pyat, Chanel, Jeannot,
 Perrin, et Menant, à Genève, est
 contraire à l'arrêté du Conseil Fédéral
 sur l'internement des réfugiés, dont
 la nécessité est rendue plus évidente
 que jamais par les menées dangereuses,
 auxquelles ils se livrent en ce moment.
 Il en est de même des réunions qui
 ont eu lieu à Lauffon (Canton de Berne),
 et de la prison à Bâle de M^r. Anstett.
 Enfin la tolérance, à laquelle M^r. Napoléon
 Chanel doit de pouvoir rester à Genève,
 est une infraction patente de la décision
 spéciale du Conseil Fédéral, qui le concerne,
 et qui a ordonné son expulsion de Suisse.

J'aime à croire, que le
 Conseil Fédéral, reconnaissant la gravité
 des faits, dont je viens de Vous entretenir,
 M^r. le Président, me mettra à même
 d'annoncer, enfin, au Gouvernement
 de la République, que des mesures
 efficaces ont été prises pour éloigner

X } de nos frontières les individus coupables,
qui abusent de leur séjour en Suisse
pour préparer des attaques contre le
repos de leur patrie.

Agrez, je vous prie, Monsieur
le Président, l'assurance renouvelée
de ma haute considération;

Le Ministre de France,
C^{te} Reinhard

3036.

Grundriss vom 21 October 1850.

Stranzöf. Gefandts. J. 2018,

Schreiban der Schriftlinge - Graf, Hans
Baselstadt.

An die Pagenwayer Kaps Kuchens,
für die Gide bezieht.